

IV. La Gestion Différenciée

1. La gestion différenciée des espaces verts, une réponse à de nouvelles attentes et besoins

1.1. Définition

La gestion différenciée permet d'orienter les services espaces verts vers une gestion du patrimoine vert en harmonie avec le contexte urbain minéral, en différenciant les espaces pour lesquels une gestion écologique est possible.

Exemple : les espaces où une gestion horticole raisonnée est requise. Elle tente alors de reconstituer les habitats naturels et d'établir des connexions biologiques dans la cité et avec l'espace environnant, tout en permettant l'accueil du public.

L'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires ou leur remplacement par des moyens mécaniques, l'économie de la ressource en eau, l'utilisation d'un plus grand nombre d'espèces locales plus rustiques, tout cela et d'autres choses encore contribuent à améliorer la prise en compte de l'environnement naturel sur le reste des espaces verts urbains.

- **Planter des espèces indigènes et diversifier les végétaux régionaux** dans un même habitat (boisement, prairie..). Les plantations d'espèces indigènes, de préférence en mélange, respectent et s'intègrent davantage aux paysages naturels de nos régions.

- **Diversifier les habitats** (prairies, zones humides, lisières forestières, haies, plantes grimpantes..).

- **Limiter, voire arrêter l'utilisation de traitements phytosanitaires** non respectueux de l'environnement.

- **Procéder au paillage des massifs d'arbustes** par la mise en place d'une couche de copeaux d'élagage (recyclage des produits de taille en copeaux).

- **Prendre en compte les potentiels écologiques existants** : buttes, prairies, boisements, plantes grimpantes sur supports grillagés.

- **Créer ou restaurer un maillage biologique**, en apportant des solutions aux ruptures des continuums biologiques provoquées par les infrastructures de déplacement.

- **Utiliser des plantes adaptées.**

Respectez l'écologie de la plante, c'est augmenter les chances d'épanouissement du végétal en limitant les soins. Favoriser les plantes locales, c'est aussi favoriser et maintenir la faune locale.

1.2. Intérêts de la Gestion Différenciée

La gestion différenciée présente de nombreux intérêts :

- un **intérêt paysager et esthétique** en diversifiant les habitats naturels et en les imbriquant de la façon la plus naturelle possible.
- un **intérêt culturel et pédagogique** par la mise en place de sentiers pédagogiques, d'actions de sensibilisation à l'environnement dans les écoles, de fêtes de la nature...
- un **intérêt écologique en diminuant l'emploi des produits phytosanitaires** et en permettant le maintien des populations végétales et animales locales.
- un **intérêt d'économie de temps et d'optimisation du travail**, puisqu'elle permet, en limitant l'entretien, de développer de nouvelles zones ou d'axer son travail sur d'autres problèmes.
- un **intérêt financier en limitant les dépenses d'entretien** (même si cet aspect n'est pas tout le temps mis en avant et ne constitue pas un argument de mise en place de la gestion différenciée).

2. Cartographie

La gestion différenciée des espaces communaux permet d'orienter l'entretien des espaces en fonction des attentes et des besoins de la commune.

Nous avons donc cartographié les différentes zones entretenues suivant trois classes distinctes avec des attentes particulières en termes de traitements et d'entretien en prenant en compte les attentes pour le citoyen.

2.1. Espaces d'entretien strict (code 1 dans annexe 2)

Description

Dans ces espaces, l'entretien sera intensif. Les passages sur ces sites seront réguliers. Un effort particulier sera fait sur le fleurissement afin de mettre ces espaces en valeur.

Entretien

- Coupe rase des pelouses et déchets de tonte ramassés
- Fréquence des tontes : 1 fois par semaine
- Tonte sur la totalité des surfaces enherbées
- Désherbage régulier : absence de flore spontanée
- Fleurissement dominé par des annuelles
- Taille individuelle des végétaux
- Il n'y a pas de déchets ou de papiers



DESHERBAGE

- utiliser du broyat, en priorité sur les jeunes plantations,
- privilégier le binage au désherbage chimique si peu d'infestation,
- utilisation de désherbant foliaire et ou antigerminatif uniquement à partir de 5 plantes/m²
- des pieds d'arbres : aucun désherbage chimique,
- sur espace minéral : foliaire uniquement, à partir de 5 plantes/m²,
- semer du gazon dès que nécessaire,

ETAT SANITAIRE :

- favoriser l'observation et la surveillance.
- au cas par cas : traitement ou lutte biologique.

NETTOYAGE :

- ramassage des détritux 2 fois par semaine, en fonction de la fréquentation du site.

RAMASSAGE DE FEUILLES :

- partout où c'est nécessaire : ramasser et évacuer les feuilles en veillant à ne pas incorporer d'autres déchets.
- les feuilles sont évacuées vers la plate-forme de compostage.

REMPACEMENT :

- il se fait en concertation avec le technicien référent. En fonction de la vocation paysagère des massifs, de l'exposition, du type de sol, privilégier les espèces horticoles adaptées aux conditions du milieu.

TAILLES D'ARBUSTES :

- les arbustes sont maintenus au sécateur de manière à obtenir un aspect contrôlé. Les déchets de taille sont exportés et broyés ailleurs.
- le bois mort est enlevé.
- éclaircir/recéper régulièrement et par roulement les arbustes, en fonction de leur essence, de leur état sanitaire et de la vocation paysagère du site.
- à proximité d'un passage, d'une porte ou d'une fenêtre, la taille est obligatoire.

TONTE :

- à l'aide d'une tondeuse réglée à 5 cm.
- la hauteur de l'herbe est tolérée jusqu'à 8 cm maximum.
- adapter la fréquence de tonte en fonction de la vitesse de croissance de la pelouse.

2.2. Espaces d'entretien intermédiaire (code 2 dans annexe 2)

Description

Dans ces espaces, on garde un entretien régulier, sans pour autant qu'il soit aussi important que le code 1. La nature est toujours domestiquée mais l'intervention humaine est moins visible.

Entretien

- Coupe fréquente des pelouses sur la majeure partie de la surface
- Fréquence des tontes : 1 fois toutes les 3 semaines (si ramassage) et tous les 15 jours avec mulching
- Tonte sur la majeure partie de la surface enherbée totale
- Désherbage pondéré : flore spontanée présente
- Fleurissement basé sur les plantes vivaces et les annuelles qui se côtoient
- Taille globale des végétaux
- Parasites admis si les dégâts sont peu importants
- Il n'y a pas de déchets ou de papiers



DESHERBAGE

- des plantations d'arbustes, par ordre de priorité :
- laisser les feuilles au pied des arbustes,
- utiliser du broyat, en priorité sur les jeunes plantations,
- privilégier le binage au désherbage chimique,
- utilisation de désherbant foliaire uniquement à partir de 20 plantes/m²
- des pieds d'arbres : aucun désherbage chimique,
- sur espace minéral : utiliser un broyat en paillage,
- laisser pousser la végétation spontanée en la maintenant à moins de 15 cm de hauteur à l'aide de la machine à lacet,
- planter des couvre-sol (vivaces par exemple).
- des stabilisés : selon la vocation paysagère du site :
- semer du gazon (espèces indigènes de préférence),
- binage manuel,
- si nécessaire, utiliser localement un désherbant foliaire, avec un seuil de 20 plantes/m².

ECOTONES :

- sur des sites définis, laisse repousser une bande herbeuse entre le boisement et la pelouse.
- Faucher (gyrobroyer) en septembre. Laisser sur place ou évacuer selon les possibilités.

ETAT SANITAIRE :

- favoriser l'observation et la surveillance.
- aucun traitement ou lutte biologique si besoin.

NETTOYAGE :

- ramassage des débris 1 fois par semaine, en fonction de la fréquentation du site.

RAMASSAGE DE FEUILLES :

- dans les massifs : pas de ramassage au sol. Enlever les feuilles dans les branches et les couvre-sol, et lorsque l'épaisseur est trop importante (feuilles de platane), broyer dans la mesure du possible,
- sur les pelouses : dans la mesure du possible, broyer régulièrement à la tondeuse mulching
- ailleurs, les feuilles sont évacuées vers la plate-forme de compostage.

REGARNISSAGE DES GAZONS :

- uniquement dans les zones piétinées ou à l'ombre.

REPLACEMENT :

- il se fait en concertation avec le technicien référent. En fonction de la vocation paysagère des massifs, de l'exposition, du type de sol, privilégier les espèces indigènes adaptées aux conditions du milieu. Les haies monospécifiques de thuyas, lauriers etc. sont progressivement remplacées par des haies polypécifiques favorables au développement de la faune locale, sauf intérêt paysager particulier.

TAILLES D'ARBUSTES :

- les arbustes sont maintenus au sécateur (à la tailleuse de haie si nécessaire) de manière à obtenir un aspect flou, ou laissé en forme libre. Les déchets de taille sont broyés sur place.
- le bois mort est enlevé.
- éclaircir/recéper régulièrement et par roulement les arbustes, en fonction de leur essence, de leur état sanitaire et de la vocation paysagère du site.
- à proximité d'un passage, d'une porte ou d'une fenêtre, la taille est obligatoire.

TONTE :

- à l'aide d'une tondeuse mulching réglée à 8 cm. La hauteur de l'herbe est tolérée jusqu'à 12 cm maximum. Adapter la fréquence de tonte en fonction de la vitesse de croissance de la pelouse.

2.3. Espaces d'entretien extensif (code 3 dans annexe 2)

Description

Ces espaces doivent faire l'objet d'une gestion raisonnée, voire plus extensive. Ces espaces sont destinés à apporter un petit côté « campagne » à la ville. L'entretien y est donc modéré et l'objectif principal est de préserver la sécurité des usagers.

Entretien

- Coupe relevée et plus espacée des pelouses (avec mulching si possible)
- Fréquence des tontes : 1 à 2 fauches par an
- Tonte sur la moitié (au moins) de la surface enherbée totale
- Taille modérée des végétaux
- Fleurissement basé sur les plantes vivaces et les végétaux champêtres
- Absence de désherbage : flore spontanée très présente
- Il n'y a pas d'apport d'engrais



ARBRES

- élagage pour que la sécurité soit assurée,
- laisser des troncs cariés pour l'hébergement de la faune.

BORDS DE ROUTE :

- tondre de manière à assurer une bonne visibilité et la sécurité de tous (3 fois par an environ).
- laisser l'accotement opposé à la route s'enherber, et le gyrobroyer une fois par an en fin d'été.

NETTOYAGE :

- enlever les débris une fois par mois ou plus souvent selon la fréquentation du site.

STABILISES :

- laisser la zone s'enherber naturellement et tondre au besoin une fois par an. Les cheminements se feront spontanément sur les zones les plus fréquentées.

TAILLES D'ARBUSTES :

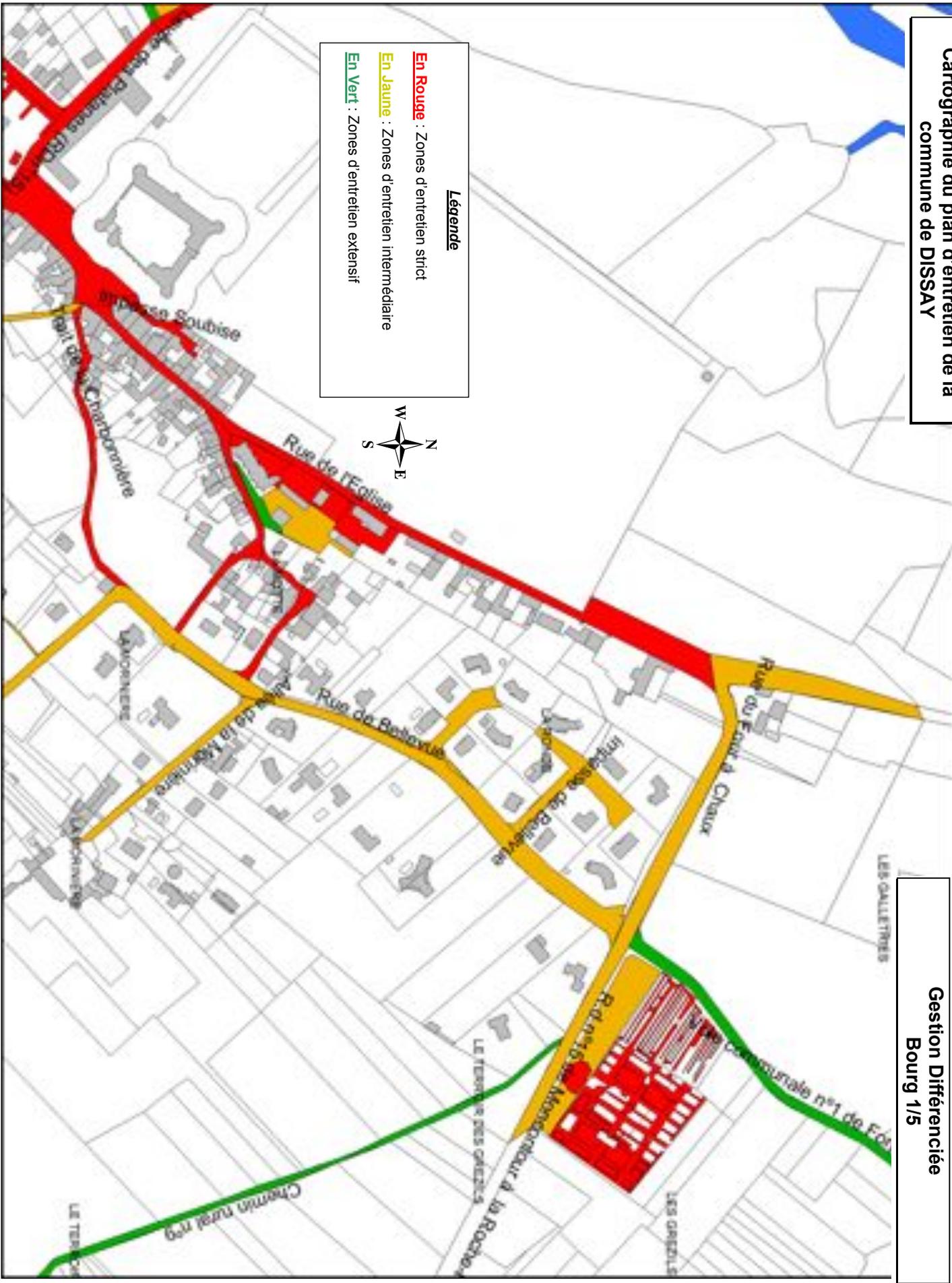
- recéper par roulement, si nécessaire :
- maintenir les zones de passage dégagées et sécurisées,
- éviter la fermeture du milieu par des espèces compétitives.
- broyer sur place ou évacuer les déchets de taille si le broyeur est indisponible.
- enlever le bois mort s'il est en grande quantité. Possibilité de laisser de petits tas de branches mortes (de préférence dans des zones peu passantes pour le public.

TONTE :

- faucher 2-3 fois par an, quand la flore est à maturité (de préférence en septembre, ou selon l'état du terrain),
- laisser une zone refuge non fauchée (entre un tiers et la moitié), changer d'endroit chaque année,
- tondre et maintenir des cheminements, contrôler les espèces envahissantes (chardons, renouée ...).

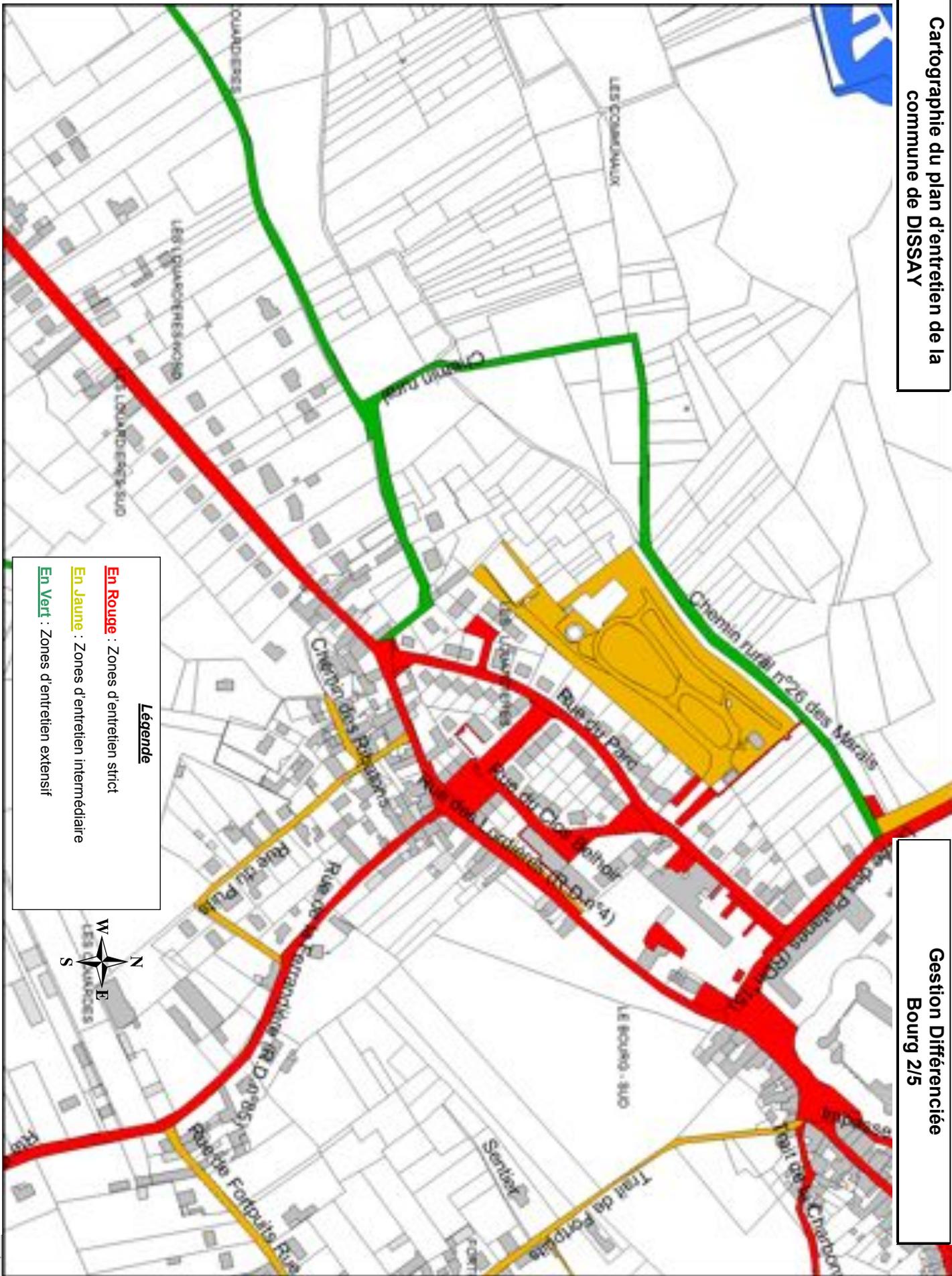
Légende

- En Rouge** : Zones d'entretien strict
- En Jaune** : Zones d'entretien intermédiaire
- En Vert** : Zones d'entretien extensif



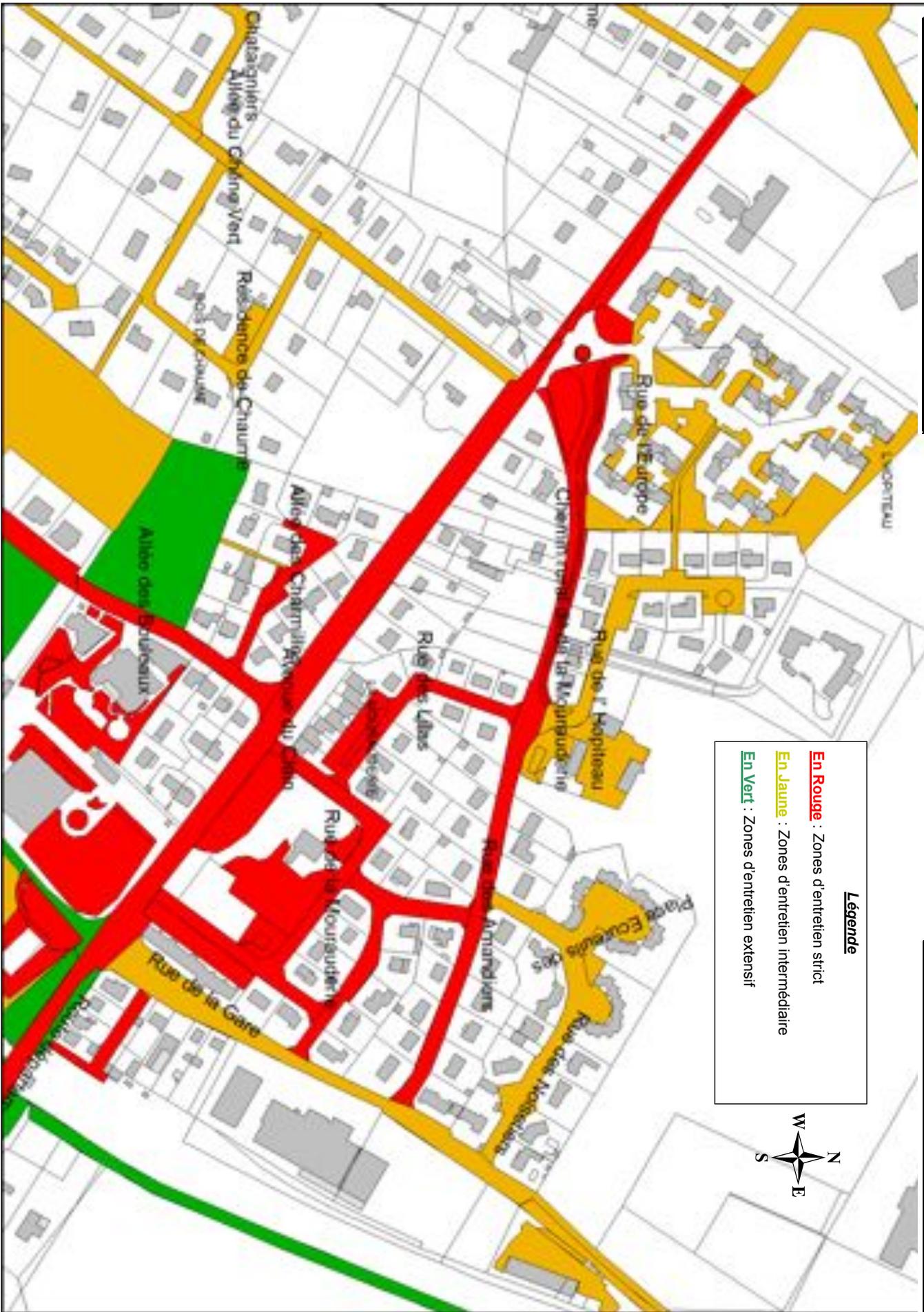
Cartographie du plan d'entretien de la
commune de DISSAY

Gestion Différenciée
Bourg 2/5



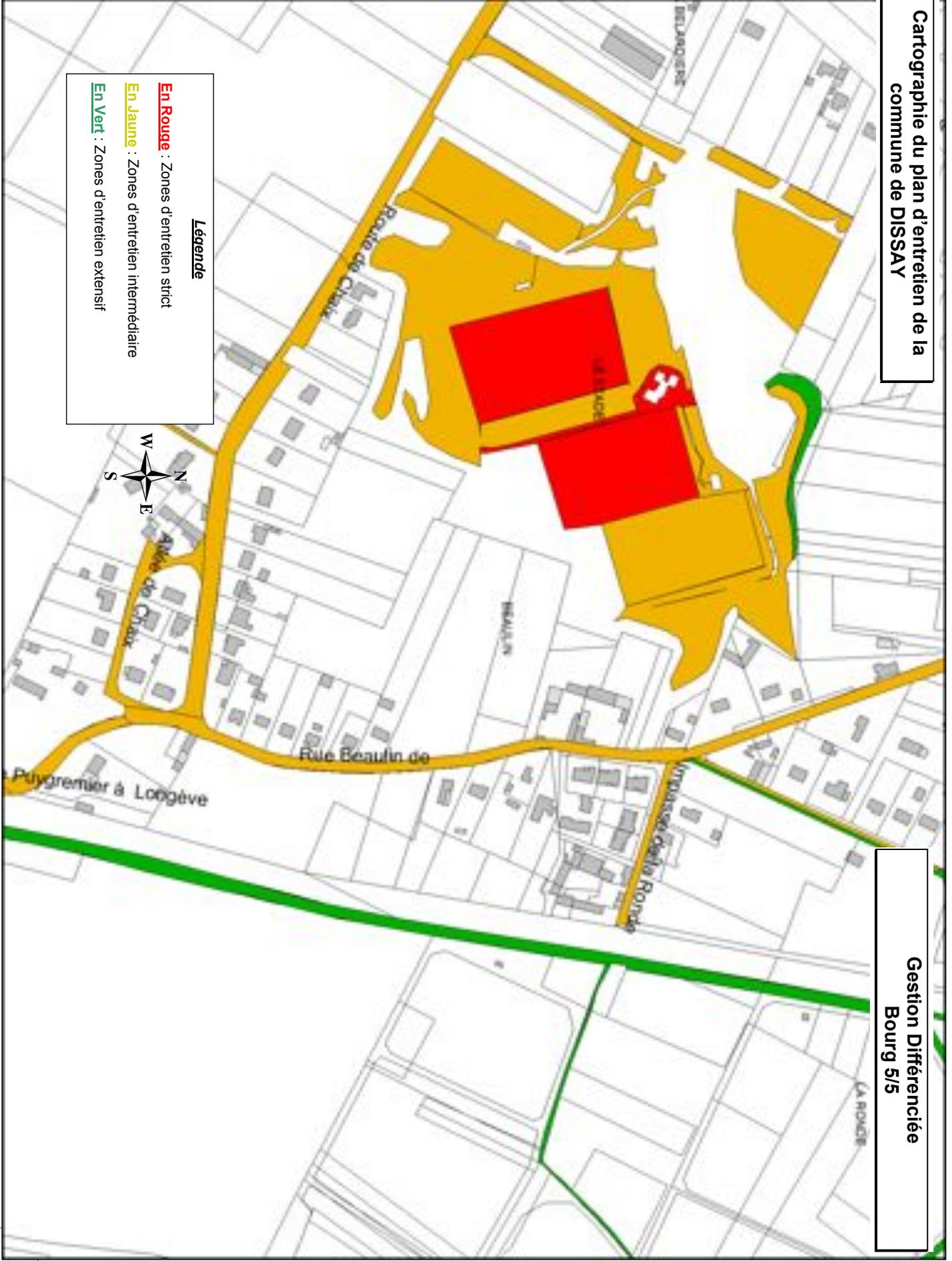
Légende

- En Rouge** : Zones d'entretien strict
- En Jaune** : Zones d'entretien intermédiaire
- En Vert** : Zones d'entretien extensif



**Cartographie du plan d'entretien de la
commune de DISSAY**

**Gestion Différenciée
Bourg 5/5**



Légende

- En Rouge** : Zones d'entretien strict
- En Jaune** : Zones d'entretien intermédiaire
- En Vert** : Zones d'entretien extensif